

Hauts-de-France, Somme
Gamaches
Moulin-de-Longroy
rue Richard-Lenoir

Ancienne filature de lin Beauwens, puis Vautroyen, puis filature de coton Ferdinand Quesnel et Cie, puis Saint Frères (vestiges)

Références du dossier

Numéro de dossier : IA00076614
Date de l'enquête initiale : 1983
Date(s) de rédaction : 1988, 2012, 2013
Cadre de l'étude : patrimoine industriel Somme
Degré d'étude : étudié

Désignation

Dénomination : filature
Précision sur la dénomination : filature de lin ; filature de coton
Appellation : Ferdinand Quesnel et Cie , Saint Frères , Vautroyen
Parties constituantes non étudiées : logement d'ouvriers, jardin ouvrier

Compléments de localisation

Milieu d'implantation : en écart
Réseau hydrographique : la Bresle
Références cadastrales : 1983, AB, 14 à 26

Historique

En 1825, le site est occupé par une filature de lin, fondée par Beauwens, et dirigée en 1822 par Vautroyen. L'établissement est décrit comme le plus ancien de ce type dans le département de la Somme. En 1871, le site est mentionné en tant que filature de coton appartenant à Ferdinand Quesnel. En 1884, quelques mois après avoir racheté l'usine des Moulins-Bleus à L'Étoile, Saint Frères fait l'acquisition de la filature de coton. Une grande partie des bâtiments est détruit en 1940. Il ne subsiste actuellement que les logements d'ouvriers et des bâtiments annexes.

Équipement industriel et machines :

En 1871 : 100 ch à vapeur, 90 ch hydrauliques.

Effectifs :

1871 : 200 ouvriers, dont 30 moins de 16 ans.

Existence d'un fonds d'archives privées.

Période(s) principale(s) : 4e quart 19e siècle

Description

Site industriel desservi par embranchement ferroviaire.

Logements d'ouvriers à un étage carré et en élévation ordonnancée sans travées.

L'usine, détruite, présentait un atelier de fabrication principal comptant trois étages carrés.

Éléments descriptifs

Matériau(x) du gros-oeuvre, mise en oeuvre et revêtement : brique

Matériau(x) de couverture : tuile mécanique

Étage(s) ou vaisseau(x) : 1 étage carré

Élévations extérieures : élévation ordonnancée sans travées
Type(s) de couverture : toit à longs pans ; pignon couvert
Escaliers :
Énergies : énergie hydraulique ; énergie thermique

Typologies et état de conservation

État de conservation : vestiges

Statut, intérêt et protection

Ce dossier de repérage du patrimoine industriel a été mis à jour et enrichi en 2012-2013.

Statut de la propriété : propriété privée (?)

Références documentaires

Documents d'archive

- AD Somme. Série M ; 6 M 2402. **État des manufactures du département de la Somme**, mai 1825.

Documents figurés

- **Gamaches. Filature St Frères**, carte postale, [vers 1900] (Société des Antiquaires de Picardie ; album Pinsard).

Annexe 1

Etat de la filature de lin de Gamaches, extrait de l'état des manufactures du département de la Somme, mai 1825 (AD Somme ; 6 M 2402)

Il existe dans le département de la Somme deux filatures dont nous croyons devoir faire une mention particulière. La plus ancienne est établie à Gamaches. M. Jacques, banquier à Paris avait fait établir à Versailles des métiers à filer le lin pour l'un des frères Beauwens. N'ayant pas réussi, il le fit transporter à Gamaches où il possédait plusieurs chutes d'eau. Après avoir lutté pendant quelques années, avec courage contre les difficultés que présente la filature du lin à la mécanique, il céda son établissement à M. Delcourt, neveu de M. Ternaux, qui lui même fut forcé de l'arrêter au bout d'un an ; les frais généraux n'étant pas couverts par les bénéfices de la filature.

En général les contacteurs qui se sont occupés de machine à filer le lin ne connaissent pas assez la matière sur laquelle ils devaient opérer. Les qualités de lin sont très variées, leur machine n'en pouvaient employer qu'un petit nombre, dont elle se tirait pas même tout le parti possible. Ils ne filaient d'ailleurs qu'une ou deux grosseurs et particulièrement dans les numéros qui se trouvent le plus communément sur le marché. En 1822, M. Vautroyen de Rabanou, repris l'établissement de Gamaches et commença par détruire toutes les anciennes machines.

Les nouveaux métiers qu'il fit établir et pour lequel il a un brevet d'invention sont de la plus grande simplicité. Ils n'ont aucun engrenage. Le lin le plus long et le plus court peuvent se filer avec un égal succès sans être coupés et dans toute la longueur des filaments. Cet établissement peut employer toute les qualités de lin et même en corriger les défauts ; ils peuvent donner à ses fils toute la finesse dont la matière est susceptible. Lorsque les travaux de l'hydraulique seront terminés, on pourra y filer 4 à 500 kg de lin par jour. Cet établissement se compose d'une peignerie de lin, à l'instar de celle de Lille. Le contremaître que l'on a fait venir de Lille gagne deux à trois mille francs par an. Les ouvriers, tous pris parmi les jeunes gens du pays sont ses élèves. D'atelier dits de préparation, le lin passe dans ces ateliers, par quatre ou cinq métiers différents suivant sa nature et ensuite au métier en gros. Cinq filles qui gagnent de 75 centimes à un franc peuvent préparer 50 kg de lin. De métier à filer enfin, ils sont dans le système continu et de 24 broches, une bonne ouvrière peut en conduire quatre qui donnent dix à douze kilogrammes de fils du prix de deux francs cinquante à trois francs le demi kg. D'une retorderie : en sortant des métiers à filer. L'établissement suit deux systèmes, l'un par des métiers continus, l'autre par des métiers semblables à ceux dont on se sert à Lille. On a fait venir de cette ville un contremaître et des ouvriers qui ont fait des élèves. Les fils retords passent à l'atelier d'apprêts conduit aussi par des ouvriers de Lille. Tous les fils sont expédiés en écu à la maison de M. Vautroyen à Paris, où est établie la teinturerie. Les fils teints sont ployés par des ouvrières élues de Lyon. Cette maison a un dépôt de ses produits à Bordeaux pour l'exportation et un voyageur qui. Parcours les principales villes de France pour ses déplacements à l'intérieur. L'établissement de Gamaches possède, outre les établissements ci-dessus pour la fabrication du fil à coudre, un atelier de tissage qui occupe un contremaître et environ vingt tisserands des environs. Les toiles qu'il fabrique sont dans le genre des cretonnes. On pourrait monter dans les environs 4 à 500 métiers mais les tisserands n'ont pas

l'habitude de faire des toiles aussi fines. il faudrait faire venir de Hollande de bons ouvriers pour les guider et cette fabrication offrirait trop peu de bénéfices dans les commencements pour couvrir les frais que cela exigerait. On s'occupe actuellement de faire des métiers à tisser par mécanique. Deux ont déjà été mis en activité et font de la toile très forte, mais il faudra du temps pour organiser cette fabrication. Une des principales difficultés est d'avoir des ouvriers pour conduire la machine à parer. Jusqu'à présent on les fait venir d'Écosse. il est indispensable pour tirer parti des métiers à tisser que la chaîne soit parée à la machine. Une jeune fille pourrait conduire deux métiers et faire par jour vingt aunes de toile à 2 francs cinquante l'aune.

(AD Somme ; 6 M 2402)

Illustrations



Ancienne filature de coton
Saint Frères, vers 1900
(Société des Antiquaires de
Picardie ; album Pinsard).
Phot. Romain Grimaud
(reproduction)

IVR22_20128005228NUCA



Logement d'ouvriers, vue partielle.

Phot. Francis Dubuc
IVR22_19908000612Z

Dossiers liés

Est partie constituante de : L'ensemble industriel textile Saint Frères (IA00076559) Hauts-de-France, Somme, Beauval

Dossiers de synthèse :

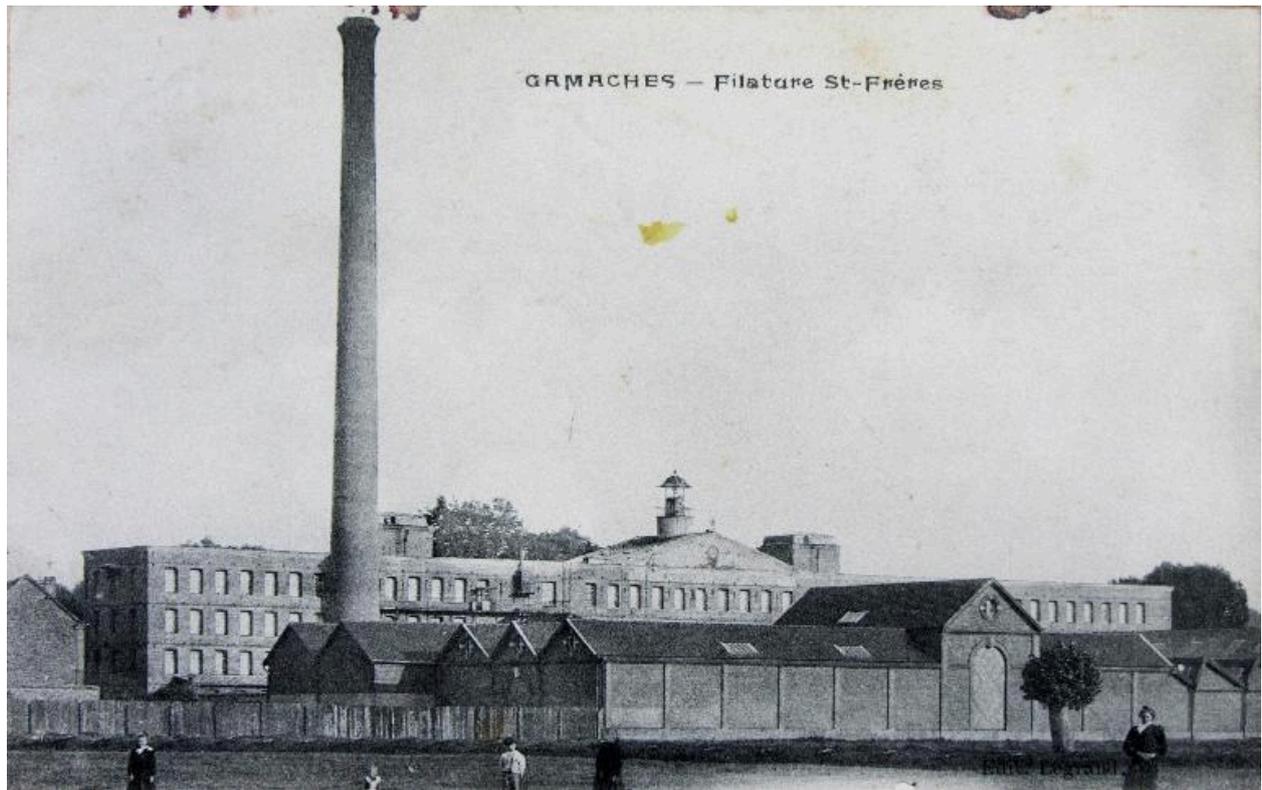
Le patrimoine industriel de la Somme (IA80000968)

Les usines textiles dans la Somme (IA80000973)

Oeuvre(s) contenue(s) :

Auteur(s) du dossier : Benoît Dufournier, Romain Grimaud, Bertrand Fournier

Copyright(s) : (c) Région Hauts-de-France - Inventaire général



Ancienne filature de coton Saint Frères, vers 1900 (Société des Antiquaires de Picardie ; album Pinsard).

IVR22_20128005228NUCA

Auteur de l'illustration : Romain Grimaud (reproduction)

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général ; (c) Société des Antiquaires de Picardie
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Logement d'ouvriers, vue partielle.

IVR22_19908000612Z

Auteur de l'illustration : Francis Dubuc

(c) Ministère de la culture - Inventaire général ; (c) AGIR-Pic
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation